

vosges.fr

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU SPORT

2018 - 2022



© Paul Foulon/mau/3SC/Agence

# CHIFFRES CLÉS

## 1 025 clubs

affiliés à une fédération sportive  
en 2013/2014

## 82 fédérations

représentées par au moins 1 club  
sur le département

## 80% des sportifs de haut niveau et sportifs classés

proviennent de 3 disciplines :

**ski** (27)

**canoë-kayak** (12)

**cyclisme** (9)

## 85,7% des sportifs de haut niveau ski

de la région Grand Est sont licenciés dans les Vosges

## Seulement 2%

de l'ouest du département comptent  
plus de 5 fédérations différentes sur leur territoire

## 70% des grands évènements

organisés concernant les sports de nature  
sont ouverts aux pratiquants libres

## 3<sup>ème</sup> département

en nombre de licenciés pour le **triathlon**

## 29<sup>ème</sup> département

en terme de densité d'équipements  
sportifs, avec **2 747 équipements**,  
grâce aux équipements de pleine nature

## 84<sup>ème</sup> département

en nombre de licenciés pour  
1 000 habitants

## 31 sportifs de haut niveau répartis dans 9 disciplines

## Le mot du président

A l'heure où les pratiques sportives se transforment, où les attentes des sportifs et des clubs évoluent tandis que le paysage institutionnel est en pleine mutation, beaucoup s'interrogent sur ce que doit être une politique sportive.

Le Conseil départemental des Vosges a fait le choix de tenter de répondre à cette question avec l'ensemble des acteurs du sport en s'engageant dans un diagnostic territorial approfondi des sports (DTA).

Les résultats de ce diagnostic ont été présentés lors des Assises départementales du sport le 29 juin 2017 et au cours desquelles des orientations concrètes ont été dégagées pour élaborer le premier Schéma départemental du sport pour les Vosges.

Ce schéma constitue la feuille de route de la politique sportive du Conseil départemental pour la période 2018-2022. Tenant compte du contexte financier contraint de la collectivité, il doit lui permettre de rationaliser ses interventions, structurer ses partenariats, rendre visible son intervention et renforcer sa mission de service public.

*Avec toute ma amitié*



**François VANNSON**

**Président du Conseil départemental des Vosges**



## Axe 1 : construire une offre sportive adaptée aux territoires

### Constats issus du diagnostic

- **Une offre associative dense** par rapport à celle observée à l'échelle régionale mais les Vosges ne sont que le 47ème département en terme de clubs (27,3 clubs pour 10 000 habitants contre 34,1 pour les départements de taille équivalente).

- **Une diversité réelle de pratiques** mais un maillage territorial par discipline très hétérogène : 44% des Comités sportifs ont moins de 5 clubs et seules 4 fédérations sont représentées par plus de 50 clubs.

- **Une offre inégalement répartie sur le territoire** (60% des habitants de l'Ouest disposent d'au moins 1 club dans leur commune contre 93% à l'Est).

Trois territoires plus particulièrement sous-dotés en nombre de clubs (région de Rambervillers, Communauté de Communes Bruyères-ballon des Vosges, Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest).

- **Une dotation globale en équipements dans la moyenne** mais essentiellement grâce au poids des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI).

- **Une offre d'équipements principalement centrée sur des équipements de loisirs** ou faiblement normés au détriment d'équipements plus structurants.

### Problématiques associées

- L'accessibilité au sport au plus grand nombre nécessite une offre de proximité que les comités sportifs et les collectivités locales doivent encourager et faciliter.

- L'offre sportive est relativement traditionnelle et le maillage des clubs semble supposer un plus faible choix de pratiques pour les habitants.

- Le niveau d'infrastructures ne permet pas de disposer d'équipements exerçant un rôle moteur et structurant à l'échelle des intercommunalités (organisation de compétitions, polyvalence...).

### **Action 1 : Structurer la couverture territoriale des équipements**

- Soutenir l'investissement (rénovation, construction) des communes et des EPCI pour les équipements de proximité dans les territoires ruraux.
- Soutenir l'émergence d'équipements structurants dans les territoires urbains.
- Favoriser le regroupement de plusieurs clubs permettant d'atteindre une taille suffisante pour assurer de bonnes conditions de pratique et optimiser l'utilisation des équipements.

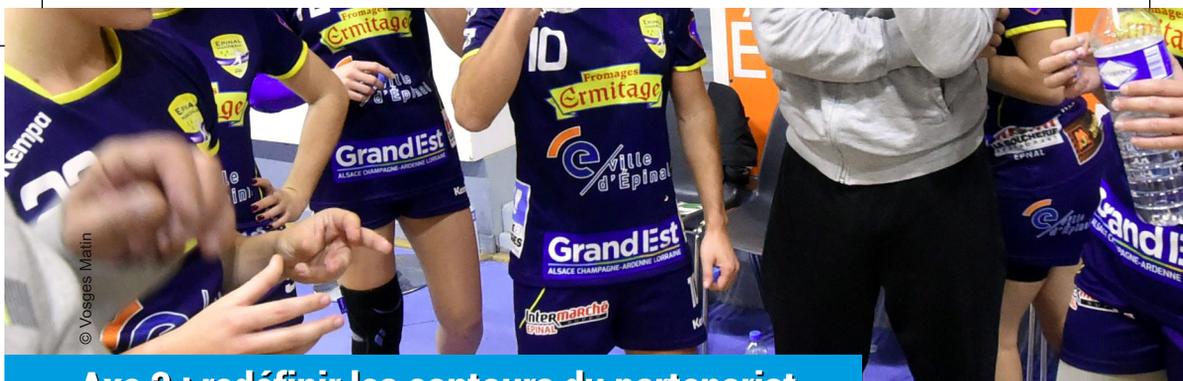
### **Action 2 : Encourager le développement d'offres d'animation sportive dans les territoires carencés**

- Maintenir le partenariat avec les fédérations multisports mettant en place des offres de pratique pérennes.
- Renforcer les liens entre les Comités départementaux, et entre les comités et le sport scolaire pour construire une offre multisports.
- Aider à l'acquisition de matériel sportif mutualisé par les Comités départementaux entre plusieurs disciplines, afin de renforcer la diversité de pratique dans les équipements existants.

### **Action 3 : Encourager le développement d'une offre sportive générant des retombées économiques**

- Soutenir l'organisation d'événements sportifs de masse récurrents aptes à générer des nuitées.
- Faciliter l'organisation des manifestations sportives créant une animation locale en mettant à leur disposition un parc de matériel adapté à leurs besoins.





## Axe 2 : redéfinir les contours du partenariat entre le département et le mouvement sportif

### Constats issus du diagnostic

- Des clubs de petite taille et qui s'appuient principalement sur le bénévolat.
- Des clubs qui disposent de petits budgets et dont le développement repose essentiellement sur leur capacité à attirer des licenciés.
- Une pratique traditionnelle qui répond aux besoins des jeunes mais une pratique hors clubs qui reste la plus dynamique, dans des logiques de communauté.
- Des pratiquants vosgiens qui disposent de peu de moyens mais qui ont une pratique plus diversifiée (pratique saisonnière).

### Problématiques associées

- Des clubs qui ont des besoins en terme de structuration, de professionnalisation, de renouvellement du bénévolat et d'appui au développement.
- Des budgets limités qui freinent le développement des clubs et limitent leurs possibilités pour accompagner leurs licenciés vers le haut niveau.
- Des faibles capacités de soutien des communes qui renforcent la dépendance à l'aide départementale.



### Action 1 : Soutenir le bénévolat

- Encourager le CDOS à développer, en lien avec les Comités sportifs, une offre de service départementale à destination des clubs et leurs dirigeants (montage de dossiers de subvention, conseils juridiques, etc).
- Faciliter les démarches en mettant en place un portail de services en ligne.
- Inciter et valoriser l'engagement bénévole en aidant les clubs et associations sportives à équiper leurs bénévoles.

### Action 2 : Accompagner les comités départementaux et les clubs dans le développement de leurs activités

- Mettre en place une offre d'ingénierie à destination des clubs pour la structuration de leurs projets de cohésion sociale et citoyenneté ou de fusion et regroupement.
- Financer les investissements en petit matériel d'activité.
- Soutenir les comités départementaux qui mettent en place des plans de développement visant à conserver les licenciés dans les clubs vosgiens le plus longtemps possible.

### Action 3 : Favoriser l'articulation des compétences du mouvement sportif avec les interventions d'autres partenaires

- Soutenir la mise en œuvre de projets innovants favorisant l'accès au sport à des publics éloignés de la pratique (personnes en situation de handicap, jeunes en décrochage, bénéficiaires du RSA, personnes âgées).
- Inciter la mise en réseau des acteurs.
- Encourager le développement d'une offre sportive touristique.



© Vosges Matin

## Axe 3 : faire du sport de haut niveau amateur, un levier d'attractivité

### Constats issus du diagnostic

- Une absence de club évoluant au plus haut niveau dans une discipline dite majeure (football, rugby, basketball, handball, tennis) générant une large médiatisation au niveau national.
- Une concentration des sportifs de haut niveau sur quelques disciplines phares en rapport avec les particularités du territoire : ski nordique, cyclisme, canoë-kayak, hockey sur glace.
- Peu d'équipements aptes à accueillir des compétitions internationales.
- Une culture du haut niveau relativement peu développée à l'échelle du département.

### Problématiques associées

- Une faible médiatisation via les canaux traditionnels (grandes chaînes de télévision) en dehors d'événements particuliers de grande ampleur type Tour de France.

### **Action 1 : Soutenir les clubs et athlètes vosgiens identifiés comme étant de haut niveau**

- Soutenir les clubs qui évoluent dans l'un des cinq premiers niveaux nationaux.
- Soutenir les athlètes de haut niveau licenciés dans un club vosgien.
- Maintenir le lien entre les sportifs vosgiens expatriés et leur département d'origine.

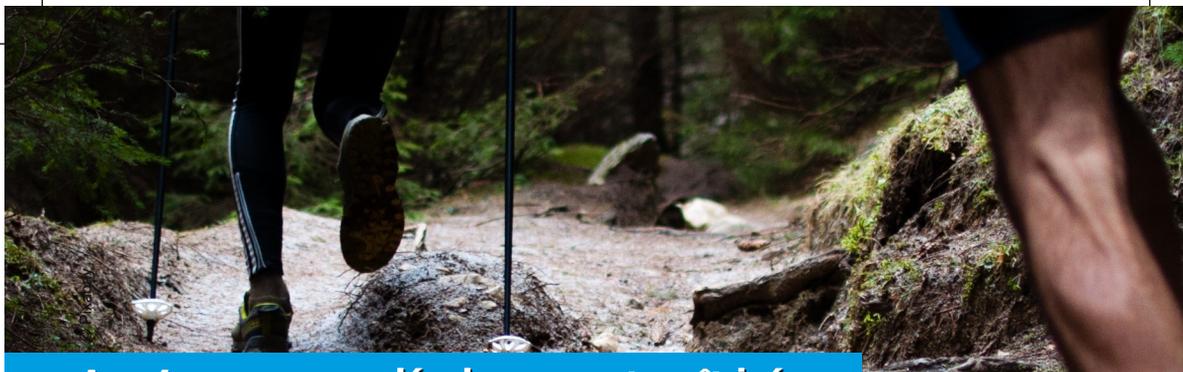


### **Action 2 : Favoriser l'accueil de compétitions fédérales de niveau national et international**

- Encourager les comités départementaux ou les communes à candidater pour l'accueil de championnats nationaux ou internationaux.

### **Action 3 : Faire des Jeux Olympiques de Paris 2024 une opportunité de développement pour les Vosges**

- Positionner les Vosges comme territoire d'accueil pré-olympique pour les équipes nationales en ciblant les disciplines en rapport avec l'image et les infrastructures du département.
- Aider à la rénovation d'infrastructures et/ou la construction d'équipements aptes à accueillir des équipes nationales et adaptés aux besoins de la population au-delà des Jeux.
- Soutenir les initiatives individuelles ou collectives visant à emmener des licenciés vosgiens jusqu'aux Jeux Olympiques de 2024.



## Axe 4 : assurer un développement maîtrisé des sports de nature

### Constats issus du diagnostic

- Une prépondérance des sports de nature en terme d'offre et de pratiquants.
- Un grand nombre de lieux de pratiques sportives de nature.
- Une absence d'outils départementaux de gestion des sports de nature type *Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée* (PDIPR) ou *Plan départemental des espaces, sites et itinéraires* (PDES).

### Problématiques associées

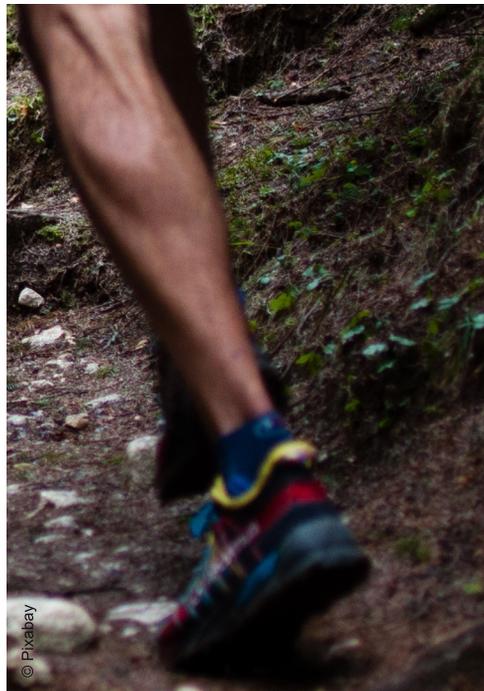
- Une offre sportive en lien avec les caractéristiques des Vosges et des disciplines en adéquation avec l'évolution de la demande.
- Un sport de nature qui contribue au développement de l'économie locale et à l'attractivité touristique.

### **Action 1 : Favoriser l'organisation d'une offre sportive de nature en s'appuyant sur le mouvement sportif**

- Encourager la mise en œuvre de filières par les Comités départementaux compétents dans l'organisation des activités de sports de nature.
- Favoriser les labellisations fédérales des lieux de pratiques sportives de nature.

### **Action 2 : Favoriser l'ouverture maîtrisée au public des espaces, sites et itinéraires**

- Encourager les communes et EPCI à s'engager dans une démarche de recensement et de pérennisation des itinéraires existants sur leur territoire.
- Positionner le Département comme soutien technique des communes et EPCI dans le domaine de la pérennisation de l'accès aux lieux de pratique.
- Soutenir les communes et EPCI dans leurs actions de balisage.



### **Action 3 : Organiser la concertation entre l'ensemble des acteurs des sports de nature**

- Créer une Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI).



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES**  
**Direction de la Culture, du Sport et de la Jeunesse**  
**88088 EPINAL CEDEX 09**

**Tél. 03 29 29 87 12**  
**sport@vosges.fr**



**@sport.vosges**



**@SportVosges88**



**@sport.vosges**

